

VILLE DE MONTFORT L'AMAURY
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

TRAVAUX DE BRANCHEMENT DE LA FIBRE
FERMETURE RUE AMAURY

Le Maire de la Commune de MONTFORT L'AMAURY,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-4

Vu le code de la route notamment en ses articles 411-8, 411-25,

Vu le code pénal, notamment en son article R610-5,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande présentée par la société **SAS SMT** en vue de fermer la rue Amaury à la circulation afin de réaliser un tirage de câble TELECOM durant la journée du 20 mars 2023,

Considérant l'impérieuse nécessité de veiller à la sécurité des salariés de l'entreprise intervenante et des usagers de l'espace public,

Vu l'intérêt général,

ARRETE N° 2023 – 65

ARTICLE 1 : L'accès à la rue Amaury sera fermé à la circulation le temps d'un tirage de câble TELECOM par la société SAS SMT durant la journée du 20 mars 2023.

ARTICLE 2 : L'intervention devra être réalisée sur des chambres existantes et n'engendrer aucune fouille.

ARTICLE 3 : La signalisation est à la charge de l'entreprise et sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Les agents de Police Municipale et tous agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

MONTFORT L'AMAURY,
Le 8 mars 2023

Hervé PLANCHENAU
Maire

Président de la Communauté de Communes
Cœur d'Yvelines

